

## Traitements du personnel hors classes et du Directeur général

La Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant acte des recommandations du Conseil exécutif concernant la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général ;

1. FIXE le traitement afférent aux postes de Sous-Directeur général et de Directeur régional à US \$177 032 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$128 071 (avec personnes à charge) ou de US \$115 973 (sans personnes à charge) ;
2. FIXE le traitement afférent au poste de Directeur général adjoint à US \$194 820 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$139 633 (avec personnes à charge) ou de US \$125 663 (sans personnes à charge) ;
3. FIXE le traitement afférent au poste de Directeur général à US \$239 632 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$168 761 (avec personnes à charge) ou de US \$150 079 (sans personnes à charge) ;
4. DECIDE que ces ajustements de rémunération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Septième séance plénière, 21 mai 2009  
A62/VR/7

= = =